



Assemblée générale

Distr. générale
24 octobre 2001
Français
Original: anglais

Cinquante-sixième session

Point 119 c) de l'ordre du jour

Questions relatives aux droits de l'homme :

situations relatives aux droits de l'homme

et rapports des rapporteurs et représentants spéciaux

Situation des droits de l'homme au Myanmar

Rapport du Secrétaire général*

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application du paragraphe 23 de la résolution 55/112 de l'Assemblée générale, en date du 4 décembre 2000, intitulée « Situation des droits de l'homme au Myanmar », dans laquelle l'Assemblée m'a prié de poursuivre mes entretiens avec le Gouvernement du Myanmar concernant la situation des droits de l'homme et le rétablissement de la démocratie au Myanmar, de lui présenter au cours de sa cinquante-cinquième session des rapports complémentaires sur l'état d'avancement de ces entretiens, et de lui rendre compte à sa cinquante-sixième session, ainsi qu'à la Commission des droits de l'homme à sa cinquante-septième session des progrès réalisés dans l'application de la résolution 55/112.

2. Comme je l'ai indiqué dans mes précédents rapports, je considère que le rôle que m'a confié l'Assemblée générale consiste non pas à établir des faits, tâche qui relève du mandat confié au Rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme, mais essentiellement à offrir mes bons offices. L'Assemblée générale dans sa résolution 55/112, a fait sien l'appel

que mon Envoyé spécial au Myanmar, l'Ambassadeur Ismail Razali, a lancé pour que s'engage un dialogue qui conduirait à la réconciliation nationale, et elle a appuyé les efforts qu'il faisait dans ce sens.

3. Conformément à la résolution 55/112, mon Envoyé spécial s'est déjà rendu au Myanmar trois fois en 2001 – du 5 au 9 janvier, du 1er au 4 juin et du 27 au 30 août. Au cours de ces trois séjours, il s'est entretenu principalement avec le Premier Secrétaire du Conseil national pour la paix et le développement, le général Khin Nyunt, le Ministre des affaires étrangères, U Win Aung, et le Vice-Ministre des affaires étrangères U Khin Maung Win. L'Envoyé spécial a aussi eu des entretiens avec, notamment, le Ministre au Cabinet du Premier Ministre U Tin Winn, et le Ministre au Cabinet du Président du Conseil national pour la paix et le développement le général de brigade D.O. Abel. Lors de chacun de ses séjours, il s'est entretenu en privé avec la Secrétaire générale de la Ligue nationale pour la démocratie (LND), Daw Aung San Suu Kyi. En août, M. Razali a pu rencontrer aussi le Président et le Vice-Président de la Ligue, U Aung Shwe, et U Tin Oo, pour lesquels les assignations à résidence avaient été levées la veille de son arrivée à Yangon. Mon Envoyé spécial a aussi eu des échanges de vues fructueux avec les représentants des ethnies du pays, du corps diplomatique, de l'équipe de pays des Nations Unies et des ONG internationales oeuvrant au Myanmar. En

* La note explicative demandée par l'Assemblée générale dans sa résolution 54/248 n'a pas été incluse dans le présent document.



outre, mon Envoyé spécial a bénéficié de concours très utiles tant dans la région qu'à l'extérieur.

II. Teneur des entretiens

4. Chacune des missions de mon Envoyé spécial a été menée de façon à encourager et à appuyer la création d'une dynamique favorable à la reprise du dialogue lorsque le Gouvernement et Daw Aung San Suu Kyi ont abordé cette dernière étape du processus de réconciliation nationale en octobre 2000. Certains faits nouveaux encourageants sont survenus depuis, et ils ont contribué à améliorer le climat politique, et un début d'entente commence à s'établir entre le Gouvernement et la Ligue. Par exemple, lors de la dernière mission de mon Envoyé spécial au Myanmar en janvier, le Ministre des affaires étrangères, U Win Aung, a confirmé que, après un intervalle de six mois, des pourparlers directs avaient repris entre le Gouvernement et Daw Aung San Suu Kyi. Les deux parties ont demandé que la teneur de leurs entretiens demeure confidentielle étant donné que le processus de réconciliation nationale était à peine engagé et encore au stade des mesures de confiance.

5. Ces faits et d'autres événements récents ont montré que la réconciliation nationale ne peut être menée à bien que par la population du Myanmar elle-même. Mon rôle est donc de soutenir ces efforts et de contribuer à faciliter le processus de réconciliation nationale entre toutes les parties intéressées au Myanmar. À cet égard, le rôle de facilitateur que M. Razali a joué et continue de jouer en faveur du processus de réconciliation nationale et ses efforts visant à faire progresser le processus de réconciliation sont très appréciés.

6. Dans les entretiens distincts qu'il a eus avec le Premier Secrétaire et avec Daw Aung San Suu Kyi, M. Razali a souligné qu'il n'existe pas d'autre option que les pourparlers en cours si le Myanmar veut parvenir à assurer la réconciliation nationale et devenir pleinement membre de la communauté internationale. Ses entretiens ont porté essentiellement sur trois questions au sujet desquelles les deux parties avaient indiqué que les requêtes formulées pourraient aboutir : libérer les prisonniers politiques, autoriser les partis politiques officiellement reconnus à avoir une activité normale et fournir une aide humanitaire accrue.

7. M. Razali a fait valoir à ses interlocuteurs du Gouvernement que l'emprisonnement d'individus qui ne semblent détenus qu'en raison de leur rôle d'activistes politiques ne pouvait qu'être contraire à l'objectif du rétablissement de la démocratie dans le pays. Il a instamment prié le Gouvernement d'envisager de libérer les prisonniers politiques détenus dans divers établissements, notamment dans ceux qualifiés de « maisons d'accueil ». Mon Envoyé spécial a fait valoir que les députés élus en 1990 ainsi que les personnes âgées, les femmes et les détenus qui avaient fini de purger leur peine devraient être libérés en priorité. Parallèlement à la remise en liberté des prisonniers, il fallait lever les restrictions imposées aux partis politiques reconnus, y compris à la Ligue nationale pour la démocratie.

8. La réponse du Gouvernement en ce qui concerne la remise en liberté des détenus politiques a été plutôt favorable. Le Premier Secrétaire a expliqué à M. Razali que, compte tenu de la nécessité de veiller à la sécurité et à la stabilité nationales, le Gouvernement envisagerait la remise en liberté de prisonniers politiques au cas par cas, et sur la base des entretiens entre le Gouvernement et Daw Aung San Suu Kyi. Jusqu'à présent, le Gouvernement du Myanmar a relâché un total de 174 prisonniers depuis janvier 2001, notamment tous les députés détenus dans des maisons d'accueil et la plupart des députés détenus dans les prisons. Le Gouvernement a autorisé la Ligue à ouvrir 21 bureaux municipaux dans le district de Yangon et il a indiqué à mon Envoyé spécial que d'autres bureaux de la Ligue seraient prochainement autorisés à rouvrir. De son côté, la direction de la Ligue a rappelé à ses membres qu'il importait de faire preuve de patience à ce stade délicat du processus de réconciliation nationale.

9. Au cours de ses entretiens avec le Gouvernement et avec Daw Aung San Suu Kyi, M. Razali a traité de la question de la fourniture d'une aide humanitaire accrue par les Nations Unies pour faire face aux défis que posent l'infection par le VIH/sida et d'autres maladies, comme le paludisme, et la pénurie de vaccins. Le Gouvernement a indiqué que la fourniture d'une aide internationale était aussi nécessaire dans le secteur de la santé maternelle et infantile, et Daw Aung San Suu Kyi a mentionné les risques de propagation de la tuberculose. Mon Envoyé spécial a indiqué que les deux parties faisaient preuve d'un plus grand pragmatisme en ce qui concernait l'aide humanitaire, et

il espère qu'il sera possible d'arrêter à brève échéance des modalités acceptables pour les deux parties.

10. Mon Envoyé spécial a pris soin d'expliquer l'évolution récente du processus de réconciliation nationale aux représentants des groupes ethniques du pays, dont l'ONU appuie la participation éventuelle. Il a indiqué qu'à ce stade, ni Daw Aung San Suu Kyi, ni le Gouvernement ne considéraient le moment propice à la tenue d'entretiens trilatéraux. Les chefs des groupes ethniques du pays se sont déclarés favorables aux pourparlers et exprimé l'espoir d'être invités à participer au processus de réconciliation nationale le moment venu.

11. M. Razali a insisté sur le fait qu'il fallait que le Gouvernement se préoccupe sérieusement des directives de l'Organisation internationale du Travail (OIT) concernant la pratique du travail forcé. Le Gouvernement l'a assuré qu'il était disposé à autoriser la visite d'une équipe de haut niveau de l'OIT, qui a séjourné trois semaines au Myanmar, du 17 septembre au 6 octobre 2001. Le rapport de cette équipe sur la mission n'est pas encore disponible, mais d'après des rapports initiaux de Yangon celle-ci a pu se rendre dans les régions qu'elle souhaitait visiter. Par ailleurs, il convient de prendre note du rapport intérimaire (A/56/312) sur la situation des droits de l'homme au Myanmar, établi par le Rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme, M. Paulo Sergio Pinheiro, à la suite de la première mission qu'il a effectuée au Myanmar, du 3 au 5 avril, ainsi que d'un autre rapport portant sur les résultats de sa deuxième visite, qui a eu lieu du 9 au 17 octobre.

encore au stade des mesures de confiance et le climat positif actuel doit se traduire par des progrès plus tangibles du processus de réconciliation nationale. Il reste encore beaucoup à faire pour rendre le processus irréversible. À cette fin, j'invite instamment le Gouvernement à libérer les autres détenus politiques et à lever rapidement les restrictions imposées aux partis politiques reconnus. Je note aussi avec regret que Daw Aung San Suu Kyi demeure assigné à résidence et j'espère que les pourparlers en cours entre les deux parties vont bientôt lui permettre de circuler librement dans le pays, en qualité de chef d'un parti politique légitime. J'engage le général Than Shwe et les autres dirigeants du Gouvernement ainsi que Daw Aung San Suu Kyi à continuer de collaborer étroitement afin de pouvoir assurer rapidement une réconciliation nationale acceptable pour toutes les parties concernées. J'invite aussi la communauté internationale à continuer de répondre de la même façon aux progrès accomplis dans le cadre du processus de réconciliation nationale. Elle doit jouer son rôle sur divers plans afin de contribuer à la réalisation des objectifs de réconciliation nationale et de démocratie. L'ONU demeure fermement résolue à aider la population du Myanmar à atteindre le progrès et la viabilité sociale dans un cadre démocratique, conformément à son droit inaliénable. Je suis particulièrement reconnaissant aux États Membres concernés de la région et de l'extérieur d'avoir appuyé les efforts de bons offices déployés par mon Envoyé spécial au cours de l'année écoulée. Je demeure prêt à faire tout mon possible pour contribuer à faire progresser le processus de réconciliation nationale au Myanmar, particulièrement avec le concours de pays de la région.

III. Observations

12. Le processus de réconciliation nationale au Myanmar se trouve à un stade critique. Des faits nouveaux positifs importants sont survenus depuis janvier 2001, et les signes de plus en plus nombreux indiquant qu'un climat plus favorable est en train de s'instaurer entre le Gouvernement et Daw Aung San Suu Kyi et la Ligue nationale pour la démocratie sont un motif d'encouragement. Je prends note avec satisfaction de la décision que le Premier Ministre et Président du Conseil national de la paix et du développement, le général Than Shwe et Daw Aung San Suu Kyi ont prise d'engager le dialogue sur les questions de démocratisation et de réconciliation nationale au Myanmar. Toutefois, le processus en est